



Regul charge fioul

Par Jorah

Bonjour

Je paye une provision sur charge tous les mois d'un montant de 80? qui comprennent mon eau chaude et chauffage au fioul (sachant que le propriétaire coupe le chauffage de mars à octobre).

Il nous envoie donc une regul à la fin de l'année. Nous avons emménagé en avril 2021. L'année dernière nous avons consommé 420L FOD de avril à décembre, il nous a donc baissé les charges à 40?/mois puis les a augmentés en mai à cause du prix du litre qui a flambé, nous sommes donc repassé à 80?/mois.

Hier, j'ai reçu la regul de cette année. Sur sa lettre il indique que notre compteur n'a pas fonctionné et qu'il n'a donc pas pu le relevé de ce fait il a fait une moyenne des 3 dernières années (alors que nous avons emménagé en avril 2021) et nous indique que nous avons consommé 1100L en 2021 (alors que sur la lettre de l'année dernière il nous avait indiqué 420L) bref, il nous demande donc de lui régler 153?/mois cette année.

A t'il le droit sachant que le compteur ne marchait pas et que nous n'étions pas là avant 2021 ? Quel sont mes droits ?

Merci de votre aide